

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 1^{er} octobre 2008 relatif à la composition nominative du Comité consultatif national paritaire compétent à l'égard du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SJSH0830994A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 89-920 du 21 décembre 1989 modifié relatif aux comités consultatifs nationaux paritaires institués par l'article 25 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2001-1345 du 28 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2007 fixant le nombre des sièges, attribués à chaque organisation syndicale représentative, aux instances consultatives pour le corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu les différentes propositions des organismes concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition nominative du Comité consultatif national paritaire à l'égard du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, est fixée comme suit :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Mme Podeur (Annie), directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, présidente ;
Mme Toupillier (Danielle), directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;
Mme Colette (Marie-France), conseillère technique au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;
M. Chanelière (Michel), chef de bureau à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
M. Ollivier (Rolland), inspecteur des affaires sociales à l'Inspection générale des affaires sociales ;
Mme Bouttes (Lorraine), adjointe au sous-directeur à la direction générale de l'action sociale.

Représentants suppléants

M. Naves (Pierre), inspecteur des affaires sociales à l'Inspection générale des affaires sociales ;
M. Cabon (Jean-François), conseiller technique au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

M. Maurice (Benjamin), chargé de mission à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
Mme Gourhant (Yvonne), directrice de projet à la direction générale de l'action sociale ;
Mme Ungerer (Christine), chef de bureau à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;
M. Gonzalez (Gérard), sous-directeur à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Représentants des personnels de direction

Représentants titulaires

M. Boucher (Dominique), directeur de l'institut médico-éducatif de Isle (87), SNCH ;
M. Gaudron (Jean), directeur du foyer de l'enfance de CAEN (14), SYNCASS/CFDT ;
Mme Bonvalot (Corinne), directrice du foyer de l'enfance de AHUY (21), SYNCASS/CFDT ;
Mme Marzorati (Sophie), directrice adjointe à l'institut public pour handicapés visuels de Vertou (44), SYNCASS/CFDT ;
M. Lhotelais (Gérard), directeur adjoint au centre hospitalier de Saintes (17), SYNCASS/CFDT ;
M. Amadou (Jean-François), directeur du foyer de vie de Saint-Brevin-les-Pins (44), SYNCASS/CFDT.

Représentants suppléants

Mme Audo (Isabelle), directrice de la maison d'accueil spécialisé de Quingey (25), SNCH ;
Mme de Guibert (Armelle), permanente nationale, SYNCASS/CFDT ;
Mme Ceysson (Marie), directrice adjointe au CHRS de Paris (75), SYNCASS/CFDT ;
M. Teyssier (Olivier) directeur de la maison d'enfants à caractère social de Chazemais (03), SYNCASS/CFDT ;
M. Léonard (Eric), directeur du foyer de l'enfance de Golbey (88), SYNCASS/CFDT ;
M. Chevrolet (Eric), directeur de l'établissement public départemental de Servières-le-Chateau (19), SYNCASS/CFDT.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère précité.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané
de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
et du chef de service :
*Le sous-directeur des professions paramédicales
et des personnels hospitaliers,*
G. DE CHANLAIRE